



# REGLEMENT SPORTIF GENERAL



**Pour l'uniformité du tournoi, le groupement sportif organisateur veillera à faire appliquer des conditions et règles de jeu identiques. Toutefois, pour le bon déroulement de son tournoi, le club organisateur reste libre d'aménager ce règlement en accord avec l'organisation nationale.**

## A) – CATEGORIE

- Equipes U15 (année de naissance 04/05) françaises et équipes étrangères de la même catégorie d'âge masculin et féminin

- Ouvert aux niveaux de compétition :

• **Départemental** : Les équipes de ce niveau de jeu devront participer à un tournoi 1<sup>ère</sup> phase. L'équipe qui remportera ce tournoi sera invitée à participer à un tournoi de 2<sup>ème</sup> phase qui sera qualificatif pour les finales nationales.

• **Régional**: Les équipes de ce niveau de jeu devront participer à un tournoi 1<sup>ère</sup> phase. L'équipe qui remportera ce tournoi sera invitée à participer à un match de qualification pour les finales nationales.

• **Elite** Les équipes de ce niveau de jeu devront participer à un tournoi 1<sup>ère</sup> phase. L'équipe qui remportera ce tournoi sera invitée à participer à un match de qualification pour les finales nationales.

**ATTENTION : Pour les équipes qui seront amenées, en cours de saison, à passer du niveau départemental au niveau régional, le niveau retenu sera bien celui dans lequel l'équipe termine la saison. Pour se qualifier pour les finales nationales, l'équipe devra donc obligatoirement se qualifier sur un tournoi de niveau de jeu régional.**

- Ne peuvent participer que les joueurs correspondant à cette catégorie d'âge (U13 surclassés acceptés)

- Les joueurs titulaires d'une licence T peuvent également participer avec le groupement sportif dans lequel ils ont signé cette licence T. Par contre, ils ne pourront, en aucun cas, participer avec leur groupement sportif d'origine.

- Aucune équipe ne pourra participer en intégrant des joueurs de catégories d'âge supérieures.

- Aucune équipe ne pourra participer en intégrant un joueur ou une joueuse d'un autre groupement sportif.

-Vérification des licences : souhaitée pour la 1<sup>ère</sup> phase, obligatoire lors des tournois de 2<sup>ème</sup> phase de niveau départemental, des matchs de qualification de niveau de jeu régional et championnat de France et des finales nationales à Saint Jean de Monts.

**ATTENTION : Une équipe ne participant pas à une compétition officielle pendant la saison ne pourra en aucun cas être qualifiée pour la phase suivante du tournoi.**

## B) – PARTICIPATION D'EQUIPES ETRANGERES

La participation d'équipes étrangères au tournoi La Mie Câline Basket GO est autorisée. Les niveaux de jeu faisant référence en France (Départemental, Régional ou Elite) n'ayant pas d'équivalence

dans les autres pays européens, le comité organisateur se réserve le droit de choisir pour chaque équipe étrangère le niveau de jeu auquel celle-ci participera.

L'invitation de ces équipes pour les différents tournois de 1<sup>ère</sup> phase se fera selon les mêmes bases que les équipes françaises et l'organisation du tournoi n'en sera pas modifiée.

### C)- INVITATIONS D'EQUIPES POUR LES FINALES

Pour les besoins de l'organisation sportives des finales et afin d'atteindre un nombre minimal de 8 équipes par tableau, les organisateurs se réservent le droit d'inviter des équipes (Françaises ou étrangères).

### D)- REGLES DU JEU

- Défense : toute défense autorisée
- Durée des matchs : 2 x 10 minutes : temps non décompté sauf pour les finales 2 x 10 minutes temps de jeu « décompté ».
- Règles générales (code de jeu F.I.B.A.)
- Règles particulières :
  - Elimination à 4 fautes personnelles.
  - Une faute disqualifiante et 2 fautes techniques entraîneront 1 match de suspension à effet immédiat.
  - Les fautes d'équipes ne sont pas décomptées. Cependant, si une équipe commet des fautes volontaires, à répétition, et ce, afin de «casser » le jeu et de gagner du temps, le corps arbitral devra sanctionner l'équipe d'une faute antisportive, qui entraînera alors la réparation correspondante.
  - Arrêt du chronomètre :- pendant la dernière minute du match et de l'éventuelle prolongation.
    - sur temps mort (durée 30 secondes)
    - sur faute technique et antisportive
  - Pas d'arrêt du chronomètre : - sur les lancers-francs
    - sur changement de joueur
  - Modalités de changement : doit se faire à l'extérieur du terrain devant la table de marque, le joueur sortant autorise son coéquipier à le remplacer en lui tapant dans la main.

Conseil : matérialiser à l'aide de plots une zone de remplacement dans laquelle les joueurs doivent se taper dans la main.

- 1 temps mort (30 secondes) autorisé par mi-temps,
- En cas d'égalité lors d'un match à élimination directe : prolongation 1 x 3 minutes. En cas de nouvelle égalité au score à l'issue de la prolongation, c'est le " point en or " (1er point marqué après un entre-deux au centre du terrain) qui départagera les deux équipes.

### E) - ARBITRAGE :

Le club organisateur a la possibilité de demander à chaque équipe participante de fournir un arbitre.

### F) – CLASSEMENT

1 - Pour les matchs de poules : 3 points par match gagné, 2 points par match nul et 1 point par match perdu.

- 2 - En cas d'égalité de points entre deux équipes de la même poule, prise en compte :
- a - du nombre de matchs gagnés
  - b - du point avéré particulier (match qui les a opposées)
  - c - du point avéré général (différence entre les points marqués et encaissés)

- d - du nombre total de points marqués (meilleure attaque)
  - e - du nombre total de fautes commises
- 3- En cas d'égalité de points entre trois équipes de la même poule, prise en compte :
- a - du nombre de matchs gagnés.
  - b - du point avérage particulier (matchs qui les ont opposées)
  - c - si égalité entre deux équipes seulement à ce moment là, revenir au point avérage particulier.
  - d - si non, point avérage général (différence entre les points marqués et encaissés)
  - e - du nombre total de points marqués (meilleure attaque)
  - f - du nombre total de fautes commises

### G) – QUALIFICATION POUR LA SUITE DE LA COMPETITION :

#### **1 – Niveau départemental :**

Lors d'un tournoi de 1<sup>ère</sup> phase, l'équipe vainqueur est qualifiée pour le tournoi 2<sup>ème</sup> phase qui regroupera l'ensemble des vainqueurs des tournois 1<sup>ère</sup> phase du secteur géographique concerné. Ce secteur géographique sera défini par l'organisation nationale, en fonction des tournois réalisés pendant la saison.

Le vainqueur du tournoi 2<sup>ème</sup> phase sera ensuite qualifié pour les Finales Nationales des 8 et 9 juin 2019 à Saint Jean de Monts (85)

#### **2 – Niveau Régional et Elite :**

Lors d'un tournoi de 1<sup>ère</sup> phase, l'équipe vainqueur est qualifiée pour un match de qualification pour les finales qui regroupera 2 vainqueurs de tournois 1<sup>ère</sup> phase d'un secteur géographique.

L'affiche du match de qualification pour les finales sera définie par l'organisation nationale, en fonction des tournois réalisés pendant la saison.

Le vainqueur du match de qualification sera ensuite qualifié pour les finales Nationales des 8 et 9 juin 2018 à Saint Jean de Monts (85)

**- Match de qualification pour les finales :** Ce match verra s'affronter deux équipes de même niveau de jeu (régional ou Elite) ayant remporté un tournoi de 1<sup>ère</sup> phase.

- Lieu : la rencontre sera organisée par le groupement sportif qui s'est qualifié sur le tournoi de 1<sup>ère</sup> phase qui a rassemblé le plus de d'équipes participantes. Si ce nombre d'équipes est identique, l'organisation nationale choisira le lieu sur la base d'un tirage au sort entre les deux groupements sportifs participants.

- Date et horaire : A convenir entre les deux groupements sportifs participants. Si aucun accord n'est trouvé, l'organisation nationale tranchera et choisira la date.

- Le règlement et le temps de jeu d'une rencontre de championnat officiel seront appliqués

- Arbitrage : Chaque équipe participante fournira un arbitre (si possible officiel du niveau concerné).

***En cas de réclamation d'un responsable d'équipe, la décision sur le litige sera prise, immédiatement, par le responsable technique de l'organisation et les officiels de la rencontre (table de marque et arbitres). Cette décision ne sera pas contestable.***

***Pour plus de renseignements, ne pas hésiter à prendre contact avec le comité organisateur du tournoi La Mie Câline Basket GO au 06.03.06.55.05.***